



Réforme territoriale : Mise à jour de la composition des CCR et demande de statuts pour les associations transitoires

Destinataires : Ligues régionales, Comités départementaux, membres du Comité Directeur, membres du Conseil d'Honneur, membres du Comité de Coordination National

Nombre de pièces jointes : 1

Information

Diffusion vers :

Echéance de réponse : 15 septembre 2016

Comme précisé par le Président Fédéral dans le courrier adressé à l'ensemble des Comités Départementaux et Ligues Régionales en date du 18/07/2016, nous revenons vers vous pour renouveler la composition des Comités de Coordination Régionaux (CCR).

I – Mise à jour de la composition des CCR :

Nous vous rappelons que les CCR doivent être constitués en concertation et avec l'accord préalable de l'ensemble des Comités Départementaux et des Ligues Régionales concernés. Les compositions types à respecter sont les suivantes :

- a) Les CCR issus de régions non concernées par une fusion administrative (hors CCR PACA) :
 - le (la) Président(e) de la Ligue Régionale,
 - tous (toutes) les Président(e)s de Comités Départementaux,
 - un(e) salarié(e) territorial(e),
 - un(e) CTS désigné(e) par la DTN.

- b) Les CCR issus de régions concernées par une fusion administrative (+ CCR PACA) :
 - les Présidents(es) de Ligue Régionale,
 - deux Président(e)s de Comités Départementaux par Ligue Régionale,
 - un(e) salarié(e) territorial(e),
 - un(e) CTS désigné(e) par la DTN,
 - un(e) représentant(e) du CCN ou du Bureau fédéral désigné(e) par la FFBB.

Nous vous invitons à retourner le fichier Excel joint à cette note dûment complété pour le 15 septembre 2016 au plus tard à mlachenaud@ffbb.com.

Un seul fichier par CCR doit être renvoyé. Les compositions de CCR seront validées par le Bureau Fédéral du 23 septembre 2016.

II – Demande de statuts pour la création d’une association sur le territoire du CCR :

Dans les régions où les administrations publiques ont émis le souhait de disposer d’un interlocuteur unique, des associations transitoires peuvent être installées. Elles auront la capacité de reverser tout ou partie des subventions perçues aux Ligues Régionales, voire aux Comités Départementaux.

A cet effet, des statuts types validés par le Comité directeur fédéral et aménagés pour chaque territoire sont à votre disposition. Si votre CCR est concerné, **nous vous invitons à en faire la demande auprès de Matthieu Lachenaud (mlachenaud@ffbb.com) qui vous adressera ces statuts accompagnés de la procédure de création de l’association.**

Le CCR tel que défini ci-dessus sera alors intégré à cette association sous forme de commission de travail pour assurer la poursuite des travaux sur la réforme territoriale. Il est donc impératif de mettre à jour la composition de votre CCR en nous retournant le fichier joint, même si vous souhaitez engager la constitution de cette association.

Pour vous accompagner dans ces démarches et pour toute information complémentaire, Matthieu Lachenaud (mlachenaud@ffbb.com / 01.53.94.25.89) se tient à votre entière disposition.

Contact	Mail : mlachenaud@ffbb.com	Tél. : 01.53.94.25.89
Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Matthieu LACHENAUD Chargé de Mission - CCN	P. COLLOMB Vice-Président	Th. BALESTRIERE Secrétaire Général
Référence :	2016-08-29 REFORME TERRITORIALE - Mise à jour de la composition des CCR VFIN	